



# CONTRAT D'ENTRETIEN GAZ

## C'EST SIMPLE :

Un technicien passe une fois par an dans tous les logements pour effectuer une visite d'entretien préventif.

Vous êtes informés par voie d'affichage dans les halls d'immeuble ainsi que par un avis de passage transmis par voie postale.

Si vous êtes absent à la date prévue, nous vous invitons à modifier votre rendez-vous avec votre agence référente (voir contact)

**Nous vous rappelons que l'entretien annuel de vos appareils Gaz et dispositifs de ventilation est OBLIGATOIRE**

## LES OBJECTIFS DE CETTE VISITE :

- ✓ Vérification des organes de sécurité
- ✓ Contrôle du fonctionnement des organes de combustion
- ✓ Nettoyage des appareils
- ✓ Vérification du thermostat
- ✓ Remplacement des pièces si nécessaire
- ✓ Contrôle de la VMC
- ✓ Vérification et entretien des bouches d'entrée et d'extraction d'air, avec remplacement éventuel
- ✓ Contrôle de conformité : absence de raccordement non conforme (hotte, sèche-linge)

## Dépannage :

**Contactez directement votre agence ENGIE HOME SERVICES afin de convenir d'un rendez-vous**

Si le dépannage de votre appareil gaz n'est pas possible lors de la venue du technicien, il doit vous proposer l'installation de solutions temporaires : chauffe-bain et/ou convecteur (convecteur pendant la période de chauffe seulement)

## FACTURATION :

Vos charges incluent chaque mois des provisions destinées à payer progressivement le montant de la visite annuelle et des dépannages justifiés, effectués à la demande du locataire. Le tarif est actualisé chaque année.



**Agence ENGIE Home Services ANGLET**  
**Zac de Maignon**  
**27 bis, rue de Pitoys**  
**64600 ANGLET**

**TEL Agence : 09 77 40 58 00**

*ENGIE HOME SERVICES apposera un auto-collant sur vos équipements comportant l'ensemble des coordonnées nécessaires. Si ce n'est pas le cas, demandez-le.*

**Astreinte en semaine de 19h30 à 7h30 le lendemain et le week end : 09-77-40-05-66**